

## L'aviation légère

**Les fédérations aéronautiques regroupent environ 3 000 associations représentant 130 000 licenciés. Plus de 1 600 manifestations aériennes se sont tenues en France en 2004.**

On regroupe sous le terme « aviation légère » l'aviation sportive, l'aviation privée de loisir et l'aérostation, recouvrant ainsi l'utilisation d'aéronefs à titre non professionnel dont la masse maximale certifiée au décollage n'excède pas 2,7 tonnes pour les hélicoptères ou 5,7 tonnes pour les avions, du planeur au bimoteur hydravion en passant par le ballon, tous certifiés par l'Etat, sans oublier les ultralégers motorisés, parachutes, parapentes et aéromodèles, non certifiés. A noter que la très grande majorité des avions de cette catégorie ne dépassent pas 2 tonnes.

Cette activité se pratique par des usagers regroupés en association ou autonomes sur près de 500 aérodromes ouverts à la circulation aérienne publique, auxquels on doit ajouter autant d'aérodromes privés, 800 plates-formes ULM et plus de 400 aires d'envol, ainsi que sur de nombreuses hélisurfaces ou aires d'ascension, en effectif général stabilisé.

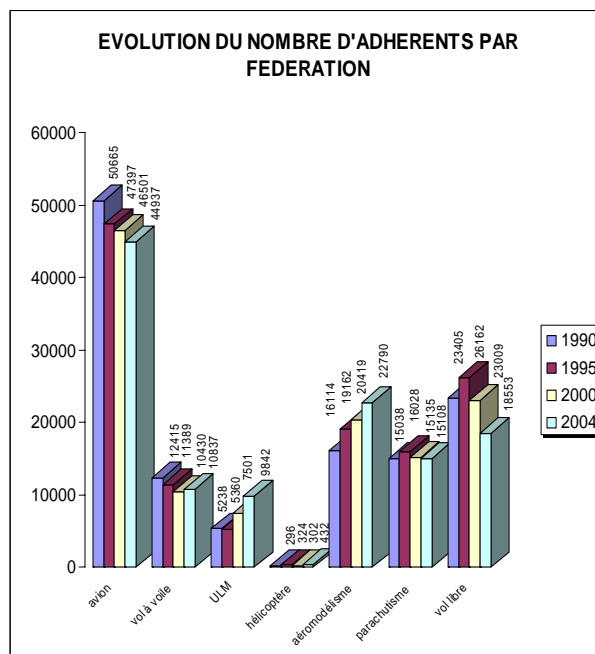
### L'année 2004

C'est une année charnière et pleine de contrastes. Même si beaucoup de voyants sont au rouge et traduisent une période difficile de déclin progressif pour certaines composantes de cette aviation, d'autres portent l'espoir d'un renouveau grâce au dynamisme et à la vigueur d'une aviation composée d'une dimension humaine et technique riche et créatrice.

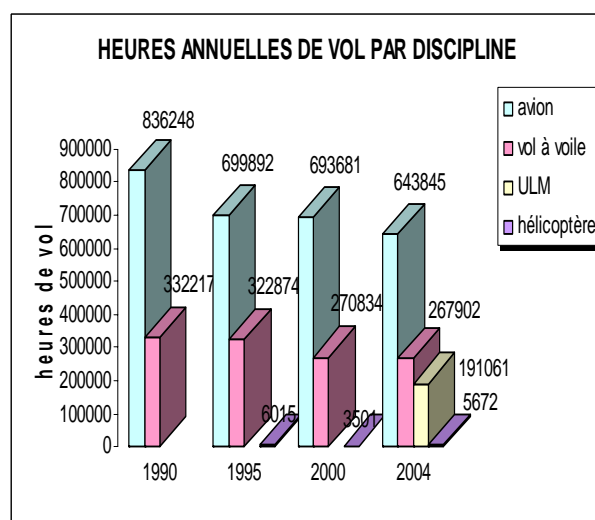
Rien qu'au sein des structures associatives, on dénombre près de 130 000 licenciés regroupés dans environ 3 000 associations agréées ou non, richesse qui constitue une particularité nationale unique en Europe ; le système de formation repose essentiellement sur le bénévolat. Ces associations se regroupent elles-mêmes au sein de fédérations pour chaque type d'activité. D'autres structures associatives fédèrent certaines activités, comme le pilotage en montagne, l'instruction, la voltige, l'insertion des handicapés, etc, ou les regroupent, comme l'Aéro-club de France ou l'Association des Pilotes et Propriétaires d'Avion (AOPA).

Si l'ensemble de l'aviation légère associative n'a connu qu'une légère érosion de ses effectifs en 15 ans (-4%) passant de 123 000 à 122 000

adhérents, ce taux est très variable selon les fédérations, allant d'une perte de 11 et 13 % pour les avions et planeurs jusqu'à une progression de 31 et 45 % pour les hélicoptères et ULM. Dans le même temps, l'aéromodélisme a bénéficié d'une croissance de 30% de ses effectifs, tandis que le parachutisme et le vol libre (hors cerf-volant et kite-surf) restent stables.



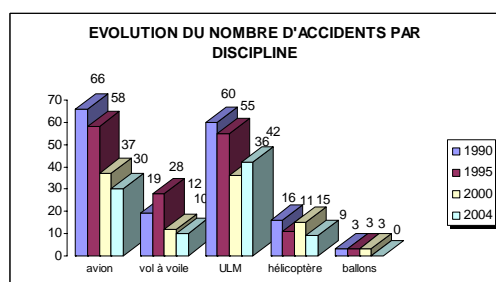
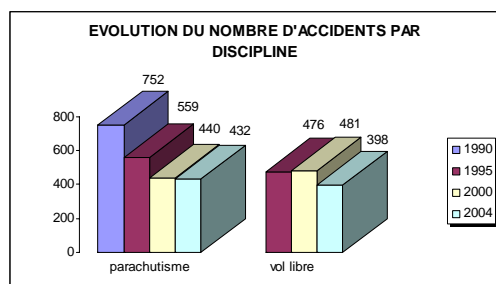
Le vol moteur associatif a perdu toujours en 15 ans 13 % de son parc et 23% de son activité alors que le vol à voile enregistrait une légère progression du parc malgré une baisse de 19% de l'activité ; les ULM dans la même période doublaient l'importance de leurs effectif et activité.



Par rapport à 2003, baisses comme hausses furent modérées en 2004, laissant présager une stabilité retrouvée.

Le dynamisme du monde de l'aviation légère s'est traduit également par l'agrément préfectoral en 2004 de plus de 1600 manifestations aériennes, chiffre évoluant peu depuis deux ans, recouvrant du baptême de l'air au grand meeting, de la présentation d'un avion de collection à celle d'un prototype, présentant ainsi les différentes facettes de l'aéronautique à un public toujours nombreux, et évalué sur l'ensemble du territoire en 2004 à un total de près de 2 millions de spectateurs ou passagers de baptêmes de l'air.

Il faut déplorer que malgré tous les efforts mis en œuvre par les différents partenaires de la communauté aéronautique, de trop nombreux accidents surviennent dans le milieu de l'aviation légère.



*Accidents ayant entraîné des blessures graves et mortelles (définition Annexe 13)*

Enfin, des subventions sont distribuées chaque année aux fédérations et aux associations dans le cadre de l'aide aux jeunes, pour un montant total de plus de 900 000 euros, en très légère augmentation par rapport à 2003. Si la très grande majorité de ces subventions est gérée par les fédérations avec le contrôle de l'Etat (bourses, actions envers la sécurité ou la formation, etc..) plus de 80 000 euros, chiffre en constante augmentation depuis trois ans, sont réservés à l'insertion des activités de l'aviation légère dans l'environnement ainsi qu'à la lutte contre le bruit à la source et attribués aux associations par les directions de l'aviation civile.

A noter que les fédérations aéronautiques ont vu le montant total des subventions directes diminuer régulièrement depuis 15 ans, avec une érosion de près de 60 % en euros constants.

En 2004, la fédération française de parachutisme, celle de vol libre et l'AOPA ont bénéficié exceptionnellement de subventions dans le cadre des sensibilisations à la sécurité dans les espaces aériens de leurs pilotes largueurs, instructeurs ou membres.

De nombreuses autres aides directes et indirectes sont également mises en place par la DGAC au profit des fédérations. L'une d'entre elles comporte le détachement de personnel et de matériel DGAC pour l'accompagnement et l'encadrement des Tours de France avion ou ULM.

En 2004, la Mission aviation légère a tenu un stand d'information aux salons aéronautiques de Lyon (aviation générale), Chambley (construction amateur) et Blois (ULM).

En régulière augmentation également, 3508 (pour 3358 en 2003) élèves de lycées et collèges ont obtenu leur Brevet d'Initiation Aéronautique (BIA), grâce à l'enseignement prodigué par les aéro-clubs de toutes disciplines ou les enseignants de ces établissements. La formation est effectuée par des titulaires du Certificat d'Aptitude à l'Enseignement Aéronautique (CAEA) ; en 2004, 132 (142 en 2003) ont obtenu ce certificat par examen et 23 par équivalence.

Enfin, l'année 2004 a enregistré la parution du rapport sur l'aviation sportive et de loisirs rédigé par le sénateur Claude Belot, effectué à la demande du Premier Ministre. Ce dernier l'a remis officiellement aux fédérations aéronautiques le 23 novembre, en souhaitant que le maximum de ces propositions soit mis en œuvre.

C'est ainsi un total de 38 propositions, dont 28 relèvent de la compétence du ministère chargé des Transports, 5 des fédérations aéronautiques, 3 du ministère chargé des Finances et 1 du ministère chargé de l'Education Nationale qui représentent dorénavant un tableau de marche pour chacun dans l'aide au développement de l'aviation légère.